Ville de NEW RICHMOND

AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :
Lors de la séance ordinaire tenue le 14 septembre 2015, le Conseil municipal a adopté le projet de Règlement numéro 988-15 modifiant le Règlement 926-13 relatif au plan d'urbanisme. Une assemblée publique de consultation aura lieu **le 23 novembre 2015, à 18 h 30**, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville située au 99, place Suzanne-Guité, New Richmond. Au cours de cette assemblée publique le maire ou un autre membre du Conseil désigné par le Conseil, expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Résumé du projet:

Ce règlement a pour objet de modifier le règlement relatif au Plan d'urbanisme afin de modifier les grandes affectations urbaines, particulièrement dans le secteur industriel. La carte des grandes affectations du sol et densités d'occupation, qui fait partie intégrante du Plan d'urbanisme, sera modifiée comme suit : remplacement d'une partie de terrain bornant la rue Industrielle faisant partie de l'affectation « récréatif de loisir touristique et villégiature », compris dans le territoire sous l'appellation Programme particulier d'urbanisme 2 (P.P.U. 2) par l'affectation à dominance industrielle uniquement. Cette modification est illustrée ici-bas (**partie blanche : 988-15**).

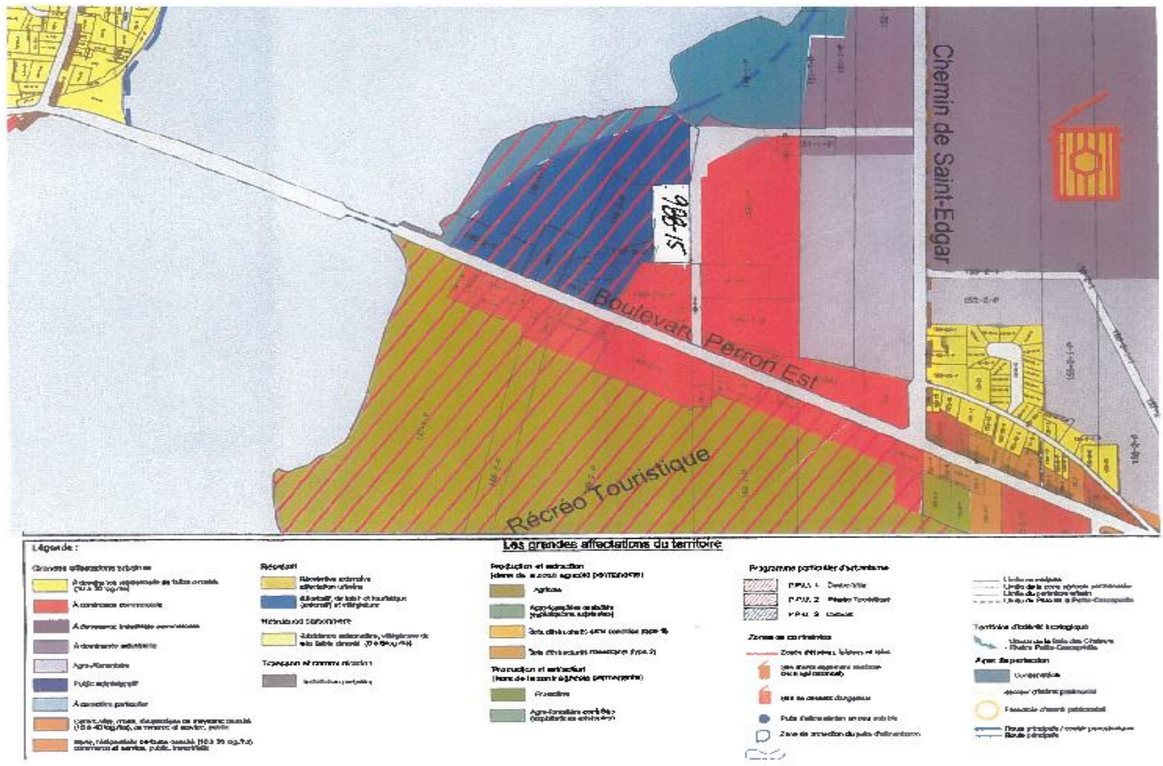

Ce projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, aux heures ordinaires de bureau, soit de 8 h à 16 h.

Donné à New Richmond,
Ce 21e jour d'octobre 2015

Céline LeBlanc, greffière